

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue Saint-Jean • B.P. 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. Standard : 61.24.70.70 - Technique : 61.24.70.33
Abonnements : 61.24.70.30

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRENEES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL 200 F.

BULLETIN N° 15 DU 28 AOUT 1992

MAIS

SESAMIE

Situation

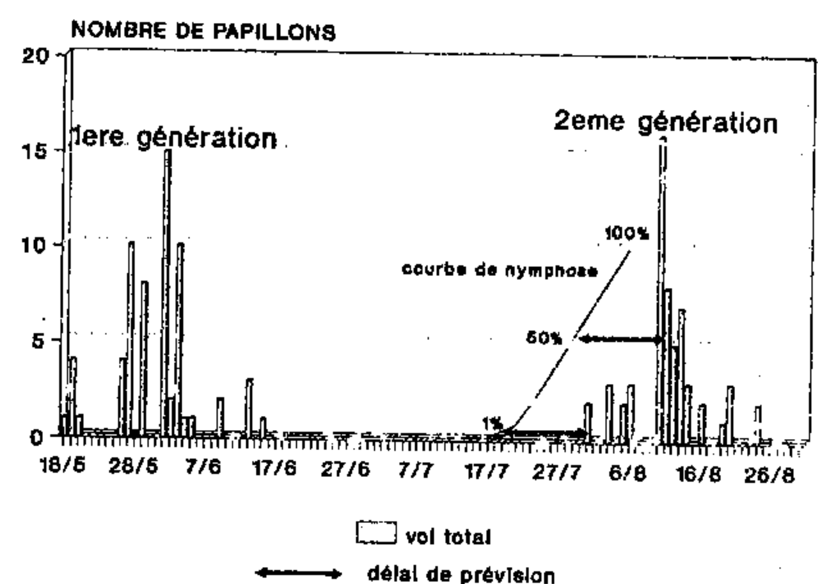
Fin du second vol en cage d'élevage. Les dates de vol prévues ont été confirmées dans les faits.

Méthodologie

Les délais de prévision exacte dont nous avons disposé ont été reportés sur les graphes ; en première génération, ces délais sont plus longs.

Préconisation

Toute intervention est désormais inutile sauf dans les rares situations à deux applications et ce avant le 31 août (conformément aux préconisations du bulletin n° 6 du 6 août 1992).



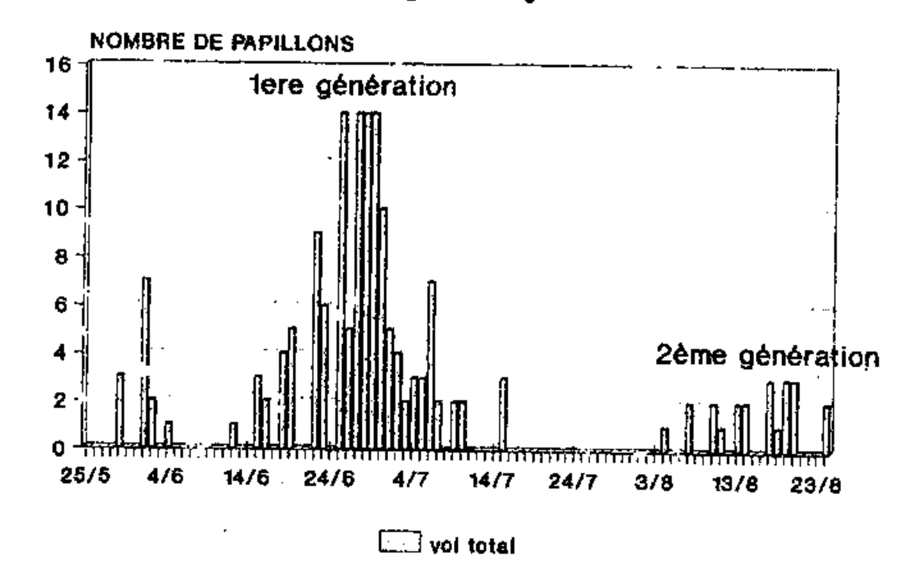
PYRALE

Situation

Début du second vol autour du 10 août ; ce vol se poursuit actuellement et devrait se terminer d'ici la fin août.

Préconisation

Les traitements sésamie réalisés selon nos préconisations devraient contrôler la pyrale.



COLZA

DESHERBAGE

Le désherbage de pré-semis, pré-levée à post-levée précoce demeure la technique de base.
Ci-après les herbicides utilisables (pas de nouvelle spécialité autorisée par rapport à la campagne précédente).

Choisir un produit contrôlant les quelques adventices habituellement dominantes, en acceptant celles peu dommageables.
Un prochain bulletin indiquera les herbicides utilisables en post-levée.